

IV

La situation de la Nouvelle-France était celle-ci, en 1697 : Les sauvages de l'Ouest inquiétaient les postes de traite que messieurs de Frontenac et de Callières avaient étendus au loin, et que le cabinet de Versailles voulait faire abandonner. Les Iroquois au sud-est, nous faisaient ouvertement la guerre. La flotte française arrivait sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre pour exécuter enfin le plan de conquête soumis au roi par M. de Callières en 1688, mais elle se détournait bientôt de son but pour faire la chasse aux navires espagnols, anglais et hollandais, dans le voisinage de l'Acadie et de Terre-Neuve. D'Iberville, à la baie d'Hudson, livrait des combats glorieux et reprenait possession de tout ce pays. Le canon grondait sur nos côtes, les tribus sauvages soulevaient des tempêtes à l'intérieur ; cela durait depuis huit ans. Louis XIV, qui luttait seul contre les quatre premières puissances de l'Europe, avait maintenu le prestige de ses armes, aussi eut-il l'adresse de consentir à une entente dès que la proposition lui en fut faite. Le 20 septembre 1697, à Ryswick, en Hollande, la France, l'Espagne et l'Angleterre signaient la paix ; l'Allemagne s'y joignait à son tour, le 30 octobre. La nouvelle ne parvint au Canada que vers le printemps de 1698.

L'été se passa à négocier avec les sauvages pour les amener à une pacification générale ; c'est principalement M. de Callières qui conduisit les négociations, car, outre qu'il était fort entendu dans la manière de traiter ces peuples, il devait remplacer, en quelque sorte, M. de Frontenac, que ses soixante-dix-huit ans condamnaient au repos. Ce dernier mourut à Québec, le 28 novembre 1698. Le major Prévost en donna avis à M. de Callières qui, si je comprends bien, laissa le gouvernement de Montréal à M. de Vaudrenil, et partit pour Québec ; on se rappelle qu'il était porteur d'un ordre du roi pour suppléer à M. de Frontenac en cas de besoin.

Le messenger du major Prévost, en cette circonstance, était Augustin Le Gardeur de Courtemanche, né à Québec en 1663, et lieutenant dans les troupes depuis au moins 1692. Voici comment M. de Callières utilisa ses services : Pour éloigner les soupçons, il annonça que le sieur de Courtemanche, retournant à Québec, se chargerait des lettres et dépêches des particuliers en destination de cette ville — ce qui eut lieu, mais au moment de partir, Courtemanche déposait le tout aux mains de M. de Callières, qui ne devait pas tarder de se rendre à Québec, et il reçut en échange des dépêches adressées par M. de Callières à la cour de Versailles et aux protecteurs de la famille Callières. Ces amis étaient influents, on l'a vu par ce qui précède ; de plus, François de Callières s'était distingué au traité de Ryswick, et le roi l'avait créé marquis, honneur qui entraînait pour la première fois dans la famille de Callières. Il était donc naturel que Louis-Hector espérât succéder, par ces moyens, et par ses propres mérites, à M. de Frontenac.

Si maintenant l'on veut savoir pourquoi il agissait avec mystère dans l'envoi de son messenger, nous allons le dire. La garnison de Montréal comptait deux officiers, recommandables, en état de remplir les fonctions de gouverneur de cette ville et du district environnant. J'ai lieu de croire que M. de Callières fixa d'abord son choix sur M. de la Chassaigne, ce qui mécontenta M. de Vaudrenil et amena une explication entre ces trois personnages, si bien que M. de la Chassaigne se retira et que M. de Vaudrenil prit la place. Néanmoins, M. de Vaudrenil espérait plus encore ; c'est pourquoi M. de Callières s'entoura de précautions.